

Actualisation au 5 mars 2020 :

Un nouveau cas de coronavirus covid-19 a été confirmé aujourd'hui dans le département de la Somme, ce qui porte à deux le nombre de cas confirmés dans la Somme. Il s'agit d'un homme âgé de 55 ans, employé de l'entreprise Valeo à Amiens. Le patient, en arrêt de travail pour symptômes grippaux, n'a pas fréquenté son lieu de travail depuis le 25/02. Il est actuellement pris en charge au CHU d'Amiens dans un état grave.

Le mardi 3 mars 2020, une personne de 76 ans atteinte du Coronavirus COVID-19 et originaire d'Amiens a été prise en charge dans sa résidence secondaire et transférée au centre hospitalier d'Abbeville puis hospitalisée au centre hospitalier d'Amiens.

Les investigations sont en cours par l'Agence régionale de santé et par les épidémiologistes de Santé publique France pour déterminer son parcours et ses contacts.

Le centre hospitalier universitaire d'Amiens est organisé pour prendre en charge des patients atteints du virus de manière spécifique et sécurisée afin de ne pas exposer les autres patients accueillis et les personnels.

Les administrations de l'Etat sont pleinement mobilisées sous l'autorité de la préfète de la Somme, en relation étroite avec les collectivités locales.

Le samedi 29 février, la France a été placée en stade 2 du plan de prévention et de gestion de l'épidémie de Coronavirus. Ce classement est intervenu alors que la circulation du virus sur le territoire s'intensifie, l'objectif recherché étant d'en freiner la propagation. À cet effet, des mesures générales applicables sur l'ensemble du territoire national ont été arrêtées en même temps que des zones de circulation actives du virus (« clusters ») identifiées.

Une communication régulière est réalisée par la Préfecture afin d'assurer un suivi de la situation et de diffuser largement les messages de prévention.

Des messages sont régulièrement relayés aux élus locaux ainsi qu'aux acteurs du monde économique et social afin qu'ils soient diffusés à l'ensemble de la population.

Une attention particulière est portée aux activités stratégiques pour le territoire, notamment les sites d'installations classées ou SEVESO qui nécessitent des opérations de maintenance quotidiennes pour assurer leur production.

Ces messages insistent sur les mesures barrières. Il doit être rappelé qu'il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique.
- Les masques sont réservés aux personnels soignants et aux personnes malades. Le reste de la population ne doit pas porter de masque afin d'éviter toute pénurie.

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Il est fortement recommandé de différer tout déplacement à l'étranger vers les zones d'exposition à risque.

Dans l'objectif de limiter la diffusion du virus, le Gouvernement a décidé d'adopter une politique de prévention plus stricte en matière de rassemblement.

Dans ce contexte et conformément aux instructions gouvernementales, la préfète de la Somme a pris un arrêté interdisant l'ensemble des rassemblements de plus de 5000 personnes organisés dans des milieux confinés dans le département de la Somme.

La préfète de la Somme pourra, en fonction de l'évolution de la situation, des risques encourus par la population et de la provenance des flux de personnes, réévaluer ce niveau de prévention pour les événements qui sont organisés dans le département.

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Les pouvoirs publics communiquent régulièrement sur les sites et les numéros mis en place en actualisant régulièrement les informations utiles à relayer.

Accès à l'information

Si vous souhaitez accéder à de l'information générale :

- Celle-ci est disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 au : **0 800 130 000**
- Celle-ci est mise à jour en continu sur le site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Des points de situation quotidiens sont accessibles sur le site du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19#Point-du-1er-mars-2020>

Si vous souhaitez accéder à des recommandations ou à des réponses à des questions pratiques, une cellule d'information du public (CIP) de la région Hauts-de-France est ouverte pour les 5 départements (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme) tous les jours de semaine de 9h00 à 19h00 et le week-end de 08h30 à 14h00 : **03 20 30 58 00**

Ces deux numéros doivent être composés en priorité afin d'éviter tout encombrement du 15 (SAMU) qui doit rester réservé aux urgences.

Le rectorat d'Amiens ouvre une cellule d'information du public : 03 22 823 824
- <https://www.ac-amiens.fr/>

Retrouvez toutes les informations sur le site national :  www.gouvernement.fr/info-coronavirus